

PLATEFORME PASTORALE DU TCHAD (PPT) Bulletin trimestriel d'informations

Sommaire

La vie de la Plateforme Pastorale du Tchad	P2
Quelques appuis au secteur Pastoral au Tchad	P7
Pastoralisme au-delà de nos frontières	P14
Perspectives	P15
A lire sur le pastoralisme	P16



Photo : Un parc de vaccination mobile (démontable) confectionné dans le cadre de l'action pilote en « santé mixte » au Tchad (Sougnabé, 2020)

La maladie à coronavirus 2019 (Covid-19) est une maladie infectieuse due à un coronavirus découvert récemment en 2019

La menace du COVID-19 est toujours là, prenez soin de vous en respectant les mesures barrières : lavez-vous les mains, portez les masques et respectez la distanciation sociale

PROPAGATION

Le virus qui entraîne la COVID-19 se transmet principalement par des gouttelettes produites lorsqu'une personne infectée tousse, éternue, ou lors d'une expiration. Ces gouttelettes sont trop lourdes pour rester dans l'air et tombent rapidement sur le sol ou sur toute surface proche. Vous pouvez être infecté en respirant le virus, si vous êtes à proximité d'une personne malade, ou en touchant une surface contaminée puis vos yeux, votre nez ou votre bouche.

IMPACTS SUR LES EXPLOITATIONS AGROPASTORALES

Les mesures drastiques prises par les États pour endiguer la propagation de la pandémie, ont aggravé la situation des exploitations familiales et des communautés agropastorales et engendrer une crise alimentaire et nutritionnelle sans précédent.

A- LA VIE DE LA PLATEFORME PASTORALE DU TCHAD

A.1- Une rencontre inter-projets pour améliorer le dispositif institutionnel de suivi des actions de développement impliquant le secteur pastoral

*Maipa Déhainsala Secrétaire Webmaster-PPT & Ahmed Mohamed Nadif & SOUGNABE Pabamé AT-PASTOR en appui à la PPT
(tiré du CR de la rencontre inter-projet)*

Les rencontres inter-projets ne permettent pas seulement à la PPT de capitaliser les actions menées sur le terrain en faveur du monde rural mais offre également des opportunités de recherche des synergies et des complémentarités entre les programmes et projets

L'effort en matière de développement pastoral notamment l'hydraulique pastorale est constant depuis au moins deux décennies au Tchad. A cela s'ajoutent ces dernières années, les projets abordant la question de l'interface entre l'élevage pastoral, la faune sauvage et l'environnement. La Plateforme Pastorale du Tchad (PPT), en tant que cadre de concertation, réunissant les organisations des acteurs du développement pastoral doit veiller à renforcer le dispositif institutionnel de suivi de ces projets afin d'offrir aux différents partenaires intervenant dans ce secteur une information consolidée concernant les acquis et leçons d'intervention. C'est dans ce cadre que la PPT organise des rencontres inter-projets et programmes. Ces rencontres permettent, non seulement à la PPT de capitaliser les actions menées sur le terrain en faveur du monde rural, mais offrent également des opportunités de recherche des synergies et des complémentarités entre les programmes et projets.

Ces rencontres instaurées de manière trimestrielle ont été momentanément suspendues par diverses causes notamment les conflits d'agenda et de financement des différents partenaires auxquels s'est encore greffée la pandémie de la COVID-19. Au total, trois rencontres inter-projets et programmes ont été organisées par la PPT en collaboration avec les différents partenaires intervenant dans ce secteur (PASTOR, PRAPS, PIRPT, etc.) de manière rotative dont la dernière remonte à la date du 16 au 17 novembre 2020 au cours desquelles il y a eu des échanges très fructueux.

Huit programmes et projets en cours d'exécution ont pris part à cette dernière rencontre. Il s'agit : du Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral (PASTOR) ; du Projet Régional d'Appui du Pastoralisme au Sahel (PRAPS), Projet de Renforcement de l'Elevage Pastoral (PREPAS) ; du Projet d'Appui à l'aménagement de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé-Ouadi Achim et à la gestion durable de sa biodiversité (POROA) ; du Projet de réintroduction des Oryx au Tchad ; d'une action de recherche dénommée « Adapter l'accès aux ressources agropastorales dans un contexte de mobilité et de Changement Climatique pour l'Elevage Pastoral au Tchad (ACCEPT) » ; du Projet de gestion de la Réserve Naturelle et Culturelle de l'Ennedi Ouest (RNCE) et enfin le Projet de Développement Local et d'Adaptation aux changements Climatiques (ALBIA)

Après la présentation par les représentants de ces différents programmes et projets, des synergies, des actions complémentaires et des similitudes nécessitant des concertations entre les projets ont été relevées. Les participants ont également estimé que pour la cohérence de la mise en œuvre de ces projets et programmes des défis majeurs restent à relever. Pour cela, ils recommandent : à tous les acteurs du pastoralisme, qu'ils puissent voir la

Plateforme pastorale comme un cadre de concertation du donné et du savoir qu'ils doivent faire vivre, et non pas comme une instance appartenant à un programme ou projet, et enfin ils recommandent à la Plateforme Pastorale du Tchad : (i) à travers son Secrétariat Exécutif, de se pencher, à l'issue de chaque rencontre, sur les synergies existantes/à mener, les complémentarités, les risques de concurrences/doublons entre les différents projets, et faciliter les acteurs pour travailler les uns avec les autres ; (ii) que les groupes thématiques soient des lieux de valorisation des synergies et impliquent plus systématiquement les projets/programmes pour pouvoir optimiser les complémentarités, mutualiser et capitaliser sur les démarches mises en œuvre ; (iii) la création d'un groupe thématique conservation/pastoralisme pour que les préoccupations environnementales/protection de la faune et de la flore, mais aussi les intérêts des éleveurs puissent être préservés ; (iv) que les groupes thématiques impliquent les programmes et projets (autres que pastoraux) pour les thématiques transversales (REDISSE IV, etc.) ; (v) et enfin, que le groupe thématique « Eau sécurisée » soit ouvert aux infrastructures pastorales de manière plus générale (couloirs, parcs, marchés, abattoirs,...).

A.2- Un dispositif de santé mixte adapté en milieu pastoral au Tchad: une équipe mobile bientôt fonctionnelle dans les provinces de Sila et du Moyen Chari

Par Dr. Pabamé SOUGNABE, AT-PASTOR en appui à la PPT & Mr Abdel-Mountalip MAHAMAT TAHIR, Chef de Service Recherche du PNSN/MSP

Le défi de l'action piloté est de mettre en place un dispositif de santé mixte qui permet d'atteindre les ferricks proches (10 à 20 km) mais aussi au-delà (30-50km).

La Plateforme Pastorale du Tchad dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat qu'elle a signé avec le Programme d'Appui Structurant au Développement Pastoral (PASTOR) accompagne dans un de ses axes stratégiques d'intervention sous forme d'« action pilote », la définition d'une stratégie de développement de services de santé mixte (animale et humaine) adaptés en milieu nomade. Cette activité implique plusieurs acteurs et institutions au niveau national que local : PNSN, DSV, Délégation de santé, Délégation de l'élevage, la Fédération des éleveurs, etc..

Dans ce cadre, quelques actions préalables ont été réalisées notamment deux missions de cadrage qui ont permis de définir le contenu de l'action pilote, des études diagnostiques dans le domaine de santé humaine et animale, des formations des acteurs locaux (des auxiliaires, de agents relais communautaires et des matrones).

Dans les dispositifs classiques de services techniques déconcentrés de l'État, les centres de santé et les postes vétérinaires permettent d'apporter des services de santé humaine et animale, d'une part aux populations locales sédentaires, d'autre part aux éleveurs et leur famille séjournant à proximité en fonction des périodes des transhumances. Cependant certains éleveurs séjournant parfois très loin de telles structures (dizaines ou centaines de kilomètres), ne bénéficient alors pas, surtout pour les cas d'urgence, des services proposés en raison de l'éloignement. Le défi de l'action piloté est de mettre en place un dispositif qui permet d'atteindre les ferricks proches (10 à 20 km) mais aussi au-delà (30-50km). Pour cette raison, il est proposé de mettre en place sur chaque zone d'intervention une équipe mobile mixte disposant de moyens

roulants (Motos et/ou Véhicules) et du matériel médical et vétérinaire permettant de réaliser des campagnes de vaccination et d'effectuer les traitements de base lors de missions dans les zones pastorales.



Des postes d'élevage et des centres de santé sont équipés en chaîne de froid

Il a été suggéré donc que des équipes mixtes de trois personnes soient constituées : 1 agent vétérinaire et 2 agents médicaux (1 infirmier + 1 sage-femme). Les deux équipes mobiles dotées des moyens roulants viennent d'être installées dans les deux provinces : Sila et Moyen Chari choisies pour accueillir les activités de l'action pilote « santé mixte » du PASTOR.



Les agents de l'équipe mobile ont été dotés chacun d'une moto

Le choix du personnel affecté dans les équipes mobiles s'est fait en concertation avec les Délégations des ministères concernés (santé et élevage). La prise en charge des salaires serait assurée par le MEPA et le MSP et les indemnités de déplacement de ces équipes serait assurées par le projet (PASTOR) dans le cadre de l'« action pilote ».

Compte tenu de la complexité des actions à mettre en œuvre impliquant plusieurs partenaires et services techniques de deux ministères, il apparaît indispensable de mettre en place une coordination dans les provinces (sur le terrain) sous forme d'un comité de suivi. C'est ainsi que, parallèlement aux équipes mobiles, deux comités de suivi ont été constitués dans chaque province où sont mises en œuvre les actions pilotes. Ils se réuniront périodiquement en

fonction des besoins (4 fois/an) de façon à assurer le suivi opérationnel des actions pilotes et à pouvoir prendre les dispositions nécessaires pour leur bonne mise en œuvre. Ils auront aussi vocation à superviser le travail des agents de terrain. Dans chaque province concernée, le comité de suivi est constitué des délégués provinciaux (santé et élevage), du médecin chef de District, du chef de secteur élevage provincial et du président de la fédération provinciale des éleveurs. Ils établiront un rapport bisannuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions pilotes et des difficultés éventuelles rencontrées. Ces rapports seront transmis à la Plateforme Pastorale du Tchad qui suit une autre action pilote similaire dans d'autres projets (PREPAS, ADRB).

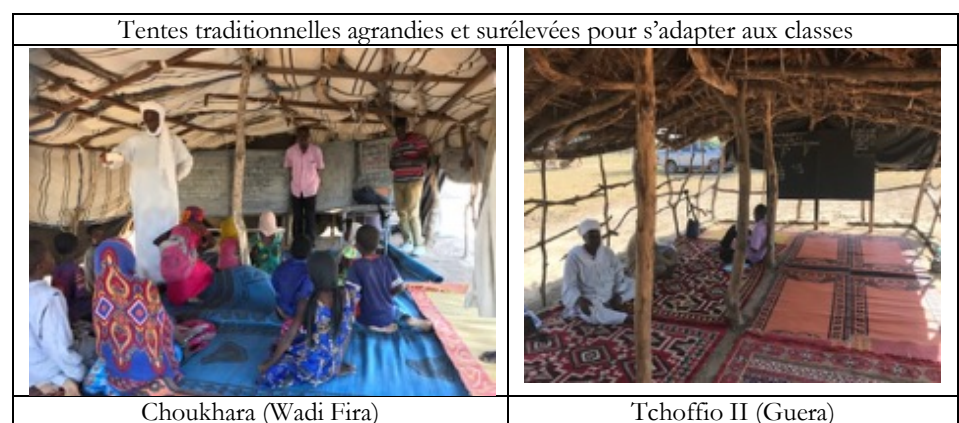
A3- Quelques succès et quelques inquiétudes observés à la fin 2020 dans le cadre de l'action pilote d'«éducation en milieu nomade»

Rémy COURCIER, *Chef de mission ATMO PASTOR*

Un des défis majeurs à relever dans cette action pilote en éducation en milieu pastoral reste l'instabilité du groupe de familles en certaines période de l'année

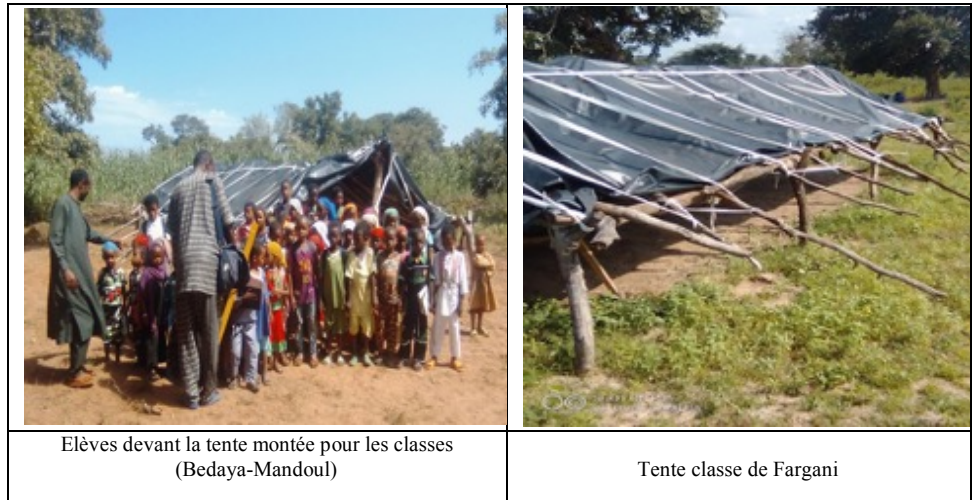
En Octobre 2020, une mission conjointe (PASTOR-DIESAU) de suivi des travaux de l'action pilote pour l'«éducation en milieu nomade» a permis de visiter, avec le nouveau directeur de la DIESAU, sept des dix écoles «pilotes» créées en Mai 2019, dont cinq sont «mobiles» et deux «fixes»¹. Ces visites ont permis, en écoutant les parents d'élèves, les enseignants, les inspecteurs pédagogiques et les fédérations provinciales des éleveurs, de connaître : (i) les résultats des appuis donnés aux tentes traditionnelles adaptées, (ii) l'évolution des écoles, notamment en termes de situations des enseignants, passages en CP2 et nouvelles inscriptions en CP1, suspensions de classes dues aux décisions nationales du fait de la pandémie COVID19.

Plusieurs des tentes que les communautés ont mises en place en utilisant les matériels reçus (bâches et cordes) se sont révélées «réussies» parce qu'en utilisant des matériels locaux (poutres en bois, poteaux métalliques de récupération, sekos,...) elles semblaient «solides», «protégées du soleil» et avaient des dimensions «adaptées» (hauteur suffisante sur une grande largeur et surface suffisante).



Mais parfois la tente était à peine agrandie et surélevée et les toits étant en pente, seul le centre était d'une hauteur supérieure.

¹ Ecoles visitées : «mobiles» : Aboundouroua dans le Guera, Chigal fakhara et Bahr Azoum du Sila, Andouma du Salamat et Bedaya dans le Mandoul et «fixes» : Tchhoffio II dans le Guera et Farganié dans le Mandoul.



La communauté de Bahr Azoum étant en transhumance reconnaissait que l'installation de la tente était « minimum » et serait bien meilleure dans le site du Bahr Azoum où ils vont stationner plus de six mois. Dans les deux écoles du Mandoul, la communauté n'a pas trouvé de solution pour étendre la surface de la tente qu'ils ont limitée aux dimensions de la bâche reçue et la « charpente » construite était trop basse.

Le transport des matériels scolaires (livres, nattes, ardoises, cantine métallique, bidon...) et de la tente (bâche et charpente, matériels de la tente où dort l'enseignant) ont été parfois présentés comme des difficultés (coût additionnel d'une charrette à chaque déplacement). Dans le cas de l'école de Barh Azoum par exemple, où la communauté a accepté que la femme de l'enseignant l'accompagne avec leurs jeunes enfants et même la belle-mère, leur transport s'ajoute à celui des matériels de l'école.

Des difficultés sérieuses d'instabilité du groupe de familles ont été observées dans certaines écoles mobiles (Chigal Fakhara au Sila, Choukhara au Wadi Fira, Abandouroua au Guera,...). En cette époque de transition (début de la saison sèche) les groupes de familles se sont trouvés réduits du fait de l'« éclatement » du groupe. Les nouvelles inscriptions en CP1 et les réinscriptions en CP2 s'y sont révélées faibles. Dans plusieurs cas, des groupes de familles auraient même proposé que l'école devienne « fixe » (Chigall Fakhara et Choukara). Un suivi particulier des efforts qu'ont annoncé les parents pour résoudre cette difficulté sera nécessaire.

La mise en place du mécanisme financement partiel par les parents des coûts des enseignants sera par ailleurs le principal défi pour permettre l'embauche d'un second maître communautaire, nécessaire au prochain démarrage dans de bonnes conditions de la troisième classe (CE1). La mission a aussi fait apparaître la nécessité d'améliorer la compréhension des rôles des responsables (président, vice-président, secrétaire, trésorier,...) des Associations de Parents d'Élèves (APEs) et pourra justifier des formations additionnelles.

Un document de capitalisation des observations faites dans le cadre de la première année scolaire et le début de la seconde a été rédigé et permettra une diffusion aux intéressés des enseignements de l'« action pilote » en cours.

B- QUELQUES INFORMATIONS ET APPUIS AU SECTEUR PASTORAL AU TCHAD

B1- le projet ACCEPT aux côtés des pasteurs et agropasteurs tchadiens face aux changements climatiques

Koffi Olulumazo, ATS-CIRAD en appui au projet ACCEPT

Le projet ACCEPT met l'accent sur plusieurs défis notamment celui du changement climatique et ses conséquences sur la communauté pastorale

Le projet ACCEPT a été formulé par trois partenaires : l'IREN (Institut de Recherche en Elevage pour le Développement), la PPT (Plateforme Pastorale du Tchad) et le CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) et a bénéficié en novembre 2019 d'un financement de l'UE sous le dispositif DESIRA. La mise en œuvre a débuté en janvier 2020 pour une période de quatre ans.

Atelier de lancement kick-off (Hôtel Radisson) et lancement du diagnostic agropastoral (Bitkine et Moukoulou)



Malgré la situation de pandémie de la COVID-19, les partenaires du consortium ont adopté un dispositif de fonctionnement à distance qui a conduit à la mise en place des groupes de travail thématiques qui ont formulé des protocoles et fiches de recherches sur les trois composantes notamment :

- La production / mise à jour des connaissances sur pour comprendre et accompagner les stratégies d'adaptation aux changements climatiques ;
- La Co-conception d'innovations pour améliorer l'accessibilité aux ressources agro-pastorales;
- La Co-élaboration outils d'aide à la décision (OAD) pour faciliter l'adaptation au changement climatique et contribuer à la prévention et gestion des conflits.

L'affectation le 17 septembre 2020 de l'Assistant Technique et Scientifique (ATS) du CIRAD auprès de l'IREN a marqué une étape dans l'accélération de la mise en œuvre de l'action.

Le 4ème trimestre 2020 a été riche en activités dont les actions majeures sont rappelées ci-dessous.

En termes d'équipement dix-sept ordinateurs portables ont été réceptionnés par l'IRED de même qu'un spectromètre pour analyser la qualité des aliments du bétail mettant ainsi l'Institut à la pointe du matériel d'analyse dans la sous-région.



Une mission du CIRAD sur le terrain (du 30 septembre au 22 octobre 2020) a permis d'accélérer l'opérationnalisation des activités et le renforcement des capacités de l'IRED et de la PPT. C'est ainsi que dix chercheurs des deux institutions ont été formés dans le traitement des données spatiales avec un logiciel SIG et la collecte des données avec KoboCollect par tablettes, en cartographie participative et en méthodes de diagnostic agropastoral.

Formations à la co-conception de carte à dire d'acteurs à la cartographie participative à la géomatique à KoboCollect et au diagnostic participatif



L'utilisation des acquis de cette formation et les critères établis selon la représentativité des thématiques d'ACCEPT, la présence d'autres dispositifs d'intervention et l'accessibilité ont permis aux partenaires de progresser dans le ciblage des zones d'intervention du projet.

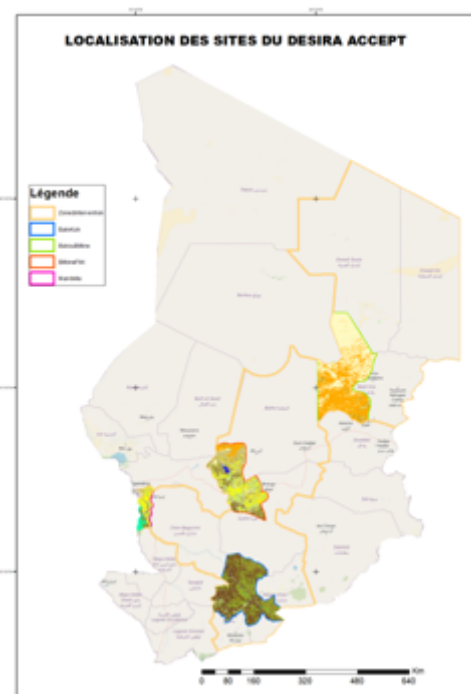
Les provinces suivantes ont été retenues :



- Biltine et Kalait
- Lac Fitri et Bitkine
- Mandélia
- Bahr Koh et Madoul.

Du 9 au 12 décembre 2021, le fabricant du spectromètre (société Bruker – Allemagne) a dépêché un technicien pour former les cadres de l'IRED qui seront appelés à manipuler l'appareil. Ce fut une occasion de paramétrer l'outil et procéder à des tests de fonctionnement.

En outre pour étoffer les capacités de recherches de l'IRED et des partenaires, le projet a identifié une liste initiale de dix projets de thèses dignes d'être examinées pour cofinancement. Ces projets couvrent les thématiques d'ACCEPT et seront affinées avec l'appui d'un comité informel « ad hoc » de suivi. Il s'agira d'aboutir rapidement à une première cohorte de thésards à inscrire prioritairement à l'Ecole doctorale de l'Université de N'Djamena.



Pour les activités de terrain, une équipe de l'IRED et de la PPT, épaulée par L'Assistance Technique, a procédé d'octobre à décembre 2020 à la collecte des données pour le diagnostic agropastoral dans les quatre sites du projet. Lors du lancement des activités du diagnostic le 28 octobre à Bitkine, le Secrétaire Général du Département de l'Abtouyou M. Boindé Madjitouloum Thimothée, a organisé une rencontre d'information sur le projet ACCEPT en présence du Comité Départemental d'Action (CDA). Le CDA est le cadre institutionnel de planification où se retrouvent périodiquement les autorités administratives du département, les chefs de services techniques

déconcentrés, le maire, les responsables d'ONG et les autorités coutumières et religieuses. Ce fut donc une opportunité de décrire le projet ACCEPT, ses modalités d'intervention et l'importance de la mission d'enquête entrant dans le cadre du diagnostic agropastoral. Les questions de la part des personnalités présentes ont permis de clarifier l'approche du projet qui consiste à construire

ensemble avec les acteurs l'itinéraire des transformations attendues dans la pratique de l'élevage mobile dans un contexte de changement climatique.

Dans le cadre de recherche-action, le projet ACCEPT est en train de capitaliser sur les expérimentations que l'IRED a développé dans sa ferme depuis plus de 20 ans en matière de cultures fourragères. Il s'agit principalement de *Panicum Maximum* et *Pennisetum Purpureum*. Récemment un fourrage largement reconnu pour constituer des prairies cultivées dans les zones plus arrosées le *Brachiaria Ruzizensis* est observé. Ayant été informé d'avancées « encourageantes » (en Mauritanie le PRAPS le diffuse aux pasteurs, au Sénégal une coopérative commercialise les boutures, et au Burkina Faso des tests sont déjà avancés) des productions irriguées d'un nouveau fourrage d'origine sud-américaine le « Maralfalfa » (*Pennisetum sp.*) ont été démarrées par l'IRED fin 2019 dans sa ferme à partir de boutures venues du Sénégal. Le Tchad souhaite aussi vérifier s'il peut valoriser comme le Soudan un développement à grande échelle des cultures de « Sorgho fourrager », dont la variété « Sudan grass » a été depuis longtemps largement diffusée dans le monde.

Les essais en cours sous ACCEPT visent à tester valider le choix du Maralfalfa sp comme culture fourragère intensive, et à lancer un certain nombre de parcelles de démonstration sur les sites les plus appropriés du projet, afin que soient conduites des actions de concertation et de co-construction d'innovations en partenariat (méthode Recherche Action en Partenariat).

Par ailleurs, le projet ACCEPT en tant projet de recherche entend collaborer avec les projets de développement pour favoriser une meilleure valorisation de ses résultats de recherche. C'est ainsi que, du 16 au 17 novembre 2020 la coordination du projet ACCEPT a participé à la rencontre de synergie inter-projets organisée par la PPT. L'objectif était de renforcer les synergies entre différents partenaires en termes d'actions et de moyens entre programmes et projets de développement agro-pastoral. Ce forum a offert l'occasion de présenter le projet ACCEPT et établir des partenariats. C'est ainsi qu'une initiative est en développement entre ACCEPT et le projet POROA (projet d'appui à l'aménagement de la réserve de faune de Ouadi Rimé – Ouadi Achim à la gestion durable de la biodiversité). Ledit projet a une activité de renforcement de capacités de ses partenaires en géomatique et examine la possibilité de la confier à ACCEPT.

Le 27 novembre 2020 a eu lieu une réunion de travail avec le Représentant Résident de la FAO. Il a été clairement établi les liens de synergie en termes d'activités concernant la promotion de la culture fourragère et les enjeux liés à la transhumance. Il est convenu que les deux structures FAO et ACCEPT organisent au cours du premier trimestre 2021 un échange plus approfondi sur la culture fourragère notamment l'appui/conseil sur le choix des cultures fourragères aux groupements de producteurs installés par le projet PURCAE de la FAO et d'autre part sur la possibilité d'utiliser les outils d'aide à la décision développés par ACCEPT, dans la mise en œuvre future des activités des projets en instruction sur la transhumance transfrontalière.

B2- L'expérimentation de la gestion du foncier pastoral par les chartes agro-pastorales au Tchad.

Au Tchad, malgré les efforts du gouvernement et de ses partenaires à contribuer à une meilleure gouvernance agro-pastorale et à renforcer les liens sociaux entre agriculteurs et éleveurs, des conflits meurtriers continuent de faire la une des médias. Comment mieux refréner une telle violence stérile et fratricide ?

La question de la gestion du foncier pastoral est au cœur des débats au Tchad. Les conflits liés à la gouvernance des ressources naturelles, des espaces pastoraux et agropastoraux au Tchad font légion et prennent des proportions inquiétantes ces derniers temps. La poussée démographique et l'augmentation du cheptel tchadien s'accompagnent d'une pression croissante sur les ressources naturelles. La rareté et ou la disparition rapide de pâturages et l'assèchement des mares naturelles obligent un repli rapide des éleveurs dans les zones de cultures et dans les zones plus humides. Cette descente obligée mais précoce des éleveurs dans les zones de cultures s'accompagne de tensions avec parfois des conflits meurtriers. Par ailleurs, la tendance à la sédentarisation des éleveurs dans les zones favorables aux activités pastorales crée une certaine méfiance chez les populations sédentaires des terres d'accueil qui craignent de perdre leurs terres. Malgré les efforts du gouvernement et ses partenaires à assurer la pacification des rapports entre les communautés rurales, les conflits éleveurs et agriculteurs continuent de prendre des tournures désavouées. Bien que le secteur rural soit couvert par des textes législatifs et réglementaires, ceux-ci n'ont pas pour autant pu permettre d'arriver au bout des problèmes du monde rural exposé de plus aux effets des changements climatiques.

S'agissant du foncier, la plupart des communautés tchadiennes disposent et restent attachées à leurs modes traditionnels de gestion qui butent partout contre les règles du droit positif. Selon le droit coutumier de la plupart des communautés tchadiennes, la terre est communautaire. Elle est un bien commun. Selon le droit positif, l'Etat est le possesseur de la terre nationale qu'il concède l'utilisation aux populations suivant les lois. Le droit foncier bâti sur les lois érigées par l'Etat est considéré par les communautés traditionnelles comme un droit imposé. Cette dualité de sources de droit sur le foncier (lois et coutumes) engendre de nombreux conflits d'usage. Pour concilier ces 2 sources de droits et renforcer le consensus dans la gestion du foncier, il est indispensable de créer un droit intermédiaire, « un droit négocié ou métissé ». Plusieurs instruments du droit négocié existent. Nous pouvons citer entre autres les conventions locales de gestion des ressources naturelles, les accords, les pactes de gestion, les chartes de gestion, etc.

Parmi ces outils du droit négocié, la charte pastorale se trouve être particulièrement indiquée pour la gestion des ressources, des espaces pastoraux et agropastoraux. Dans la même logique du droit négocié que les conventions locales, les chartes se caractérisent par une emprise spatiale de plus grande échelle, intercommunale ou départementale adaptée à la planification d'actions de gestion, d'aménagement des espaces agro-pastoraux et de sécurisation de la mobilité. Prenant le relais des travaux menés en 2018 et 2019² sur la sécurisation du foncier pastoral au Tchad par la PPT, le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel, (PRAPS-Tchad) s'est lancé dans l'expérimentation de chartes agro-pastorales en appuyant les acteurs de cinq territoires des Départements du Bahr El Gazel Ouest (Chadara), Bahr El Gazel Sud (Moussoro), Haraz Albiar (Massaguet), Dababa (Bokoro) et Sud Kanem (Mondo)³. Mais c'est quoi une charte pastorale/ agro-pastorale ?

²Voir Bulletins 2018/2019 de la Plateforme et Site PPT : Appui au développement d'une stratégie de sécurisation du foncier agropastoral à l'intention de la plateforme pastorale et des acteurs concernés ; Barrière, Saleh, Togueyam, PPT/PASTOR 2019

³Projet régional d'Appui au Pastoralisme dans le Sahel (PRAPS) est un projet financé par la Banque Mondiale et couvre 6 pays du Sahel : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et

Au moyen âge, la charte était un acte qui recueillait les lois pour la gestion de la vie commune. Elle était généralement promulguée par le souverain. Au fil du temps, la charte devient l'expression de la volonté collective d'un groupe ou d'une communauté. Elle devient un acte de régulation de la vie à la fois sociale et juridique. Certains utilisateurs des chartes conçoivent celles-ci selon les domaines qu'elles couvrent, d'autres les conçoivent en fonction de l'objet auquel elles se rapportent. C'est en vertu de ces considérations que l'on peut parler d'une « charte pastorale ».

Une charte pastorale est un arrangement qui traduit la volonté commune des usagers, élaborée avec l'appui des services techniques, des collectivités territoriales locales pour assurer l'exploitation concertée des ressources naturelles et de l'espace pastoral à l'aide des règles consensuelles garantissant l'usage libre, équitable et responsable desdites ressources. Elle définit de manière concertée les règles à respecter dans l'utilisation des ressources pastorales et dans le respect des intérêts des autres usagers des ressources naturelles en cohérence avec la législation et la réglementation en vigueur. La charte pastorale peut être vue comme un acte de régulation locale de l'accès aux ressources pastorales et de gestion des espaces pastoraux et agropastoraux. Les règles de gestion et les actions inscrites dans une charte pastorale sont coconstruites par les acteurs locaux. La charte pastorale est un acte de régulation de la gestion, porteuse de droits et d'obligations pour les destinataires (signataires, usagers de l'espace concerné, etc.).

Comme tout acte consensuel, les acteurs concernés sont appelés à faire des concessions (accepter de céder certains de leurs droits au profit de l'intérêt collectif). C'est à ce titre qu'on dit aussi que la charte provient du « droit négocié ». Mais finalement à quoi sert-elle la charte pastorale ?

Pour un pays à vocation agropastorale comme le Tchad, la charte pastorale de gestion des ressources pastorales, des espaces pastoraux et agropastoraux joue un rôle indispensable. Du fait de son caractère consensuel, la charte pastorale permet aux acteurs situés sur un territoire bien défini de s'accorder sur les règles de gestion. Ce qui contribuerait à l'apaisement du climat social et à la pacification des rapports entre les utilisateurs des ressources et espaces partagés.

La charte pastorale permet de suppléer les inadaptabilités et les insuffisances des lois dans le temps et dans l'espace. C'est le cas des lois foncières au Tchad qui datent de 1967 et qui n'avaient pas pris en compte le pastoralisme. C'est aussi le cas de la loi n°04 du 31 octobre 1959 réglementant le nomadisme au Tchad devenue inadaptée au contexte actuel au Tchad.

La charte pastorale est également un moyen efficace pour la promotion de la cohésion entre les utilisateurs des ressources d'un même espace grâce au consensus librement conçu par les acteurs sur les règles de gestion, sur les droits et les obligations.

La charte pastorale est un moyen de promotion de la participation effective des populations à la préservation de l'environnement et à la gestion des ressources locales. Elle est un outil utile qui renforce les alliances et le capital social et

contribue de fait à la prévention des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs.

La charte pastorale est un moyen de planification de la gestion de l'espace commun. On en veut pour exemples les chartes pastorales engagées par PRAPS-Tchad qui prévoient des Schémas d'Aménagement des Espaces Pastoraux avec des actions et activités à mener pour une durée de 5 ans. Ceci fait d'une charte pastorale un document de planification et d'action de gestion et d'aménagement, en s'inscrivant ainsi dans une déclinaison départementale de la Stratégie Nationale de Développement Pastoral pour les dimensions de gestion de ressources naturelles et d'aménagement des espaces agro-pastoraux. La charte pastorale au Tchad, quel fondement juridique ?

Le pastoralisme est une activité qui touche plusieurs domaines du secteur rural (environnement, agriculture, élevage, eau, santé, éducation, etc.). En ce sens, la charte pastorale est multidimensionnelle, assise par extension sur plusieurs textes législatifs et réglementaires.

La loi n°14 du 10 juin 2008 sur la gestion de ses ressources forestières, fauniques et halieutiques, précise en son article 6 que « *la politique nationale en matière des forêts, de la faune et des ressources halieutiques est fondée sur ... la participation et la responsabilisation effectives de la population dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités forestières, notamment à travers la gestion décentralisée des ressources naturelles* ». En application de cette loi, l'administration forestière admet les conventions locales de gestion des ressources et des espaces par assimilation aux plans simples de gestion. La charte pastorale qui procède de la même analogie dans sa conception, sa mise en œuvre et son suivi par les acteurs circonscrits est un moyen de cette responsabilisation des populations dans la gestion rationnelle des ressources naturelles et des espaces pastoraux.

L'article 4 de cette même loi impose la participation de tout citoyen à la gestion de l'environnement individuellement ou dans le cadre d'institutions locales traditionnelles ou d'associations, en collaboration avec les collectivités territoriales décentralisées et l'Etat, dans le respect des textes législatifs et réglementaires. L'un des outils efficaces de cette participation se trouve être la charte pastorale.

Nous pouvons citer également la loi n°025/PR/2019 du 02 mai 2019 déterminant les principes fondamentaux et les Orientations pour l'aménagement du territoire en République du Tchad dont l'article 38 dispose que l'Etat a le devoir d'encourager « *les initiatives villageoises de restauration de l'environnement à travers la responsabilisation des communautés rurales dans la gestion de leur terroir...* ».

De même, par extension aux dispositions du code civil, la charte pastorale est une convention porteuse de droits et d'obligations puis que de l'article 1134 al1 précise que les « *conventions légalement formées tiennent lieu de lois à ceux qui les ont faites* ». A ce titre, quelles seraient les perspectives pour les chartes pastorales au Tchad ?

La charte pastorale présente un intérêt particulier pour l'amélioration de la gestion des ressources et des espaces pastoraux. Elle représente un outil probant qui contribuera efficacement à la gestion du foncier pastoral au Tchad. Dans le Plan National de Développement Elevage (PNDE 2009-2016⁴), un des

⁴Composante 2 du sous-programme 1 relative à la gestion des ressources pastorales, PNDE 2009-2016.

résultats attendus était de concevoir des « modèles de gestion concertée des ressources pastorales ». La charte pastorale ne constitue que l'un de ces modèles. Mais pour renforcer la légitimité des chartes pastorales au Tchad, il est indispensable que le législateur puisse leur concéder une place dans les textes législatifs ou les textes d'application des lois qui organisent la participation des communautés et des populations dans la gestion des ressources locales. Il pourrait en être ainsi pour les textes d'application de la Loi d'Orientation Agropastorale et Halieutique, de la loi n°14 du 10 juin 2008, du projet de code domanial et foncier du Tchad, du projet de code rural, ou d'autres textes que le législateur tchadien aura à initier.

C- PASTORALISME AU-DELA DES FRONTIERES DU TCHAD

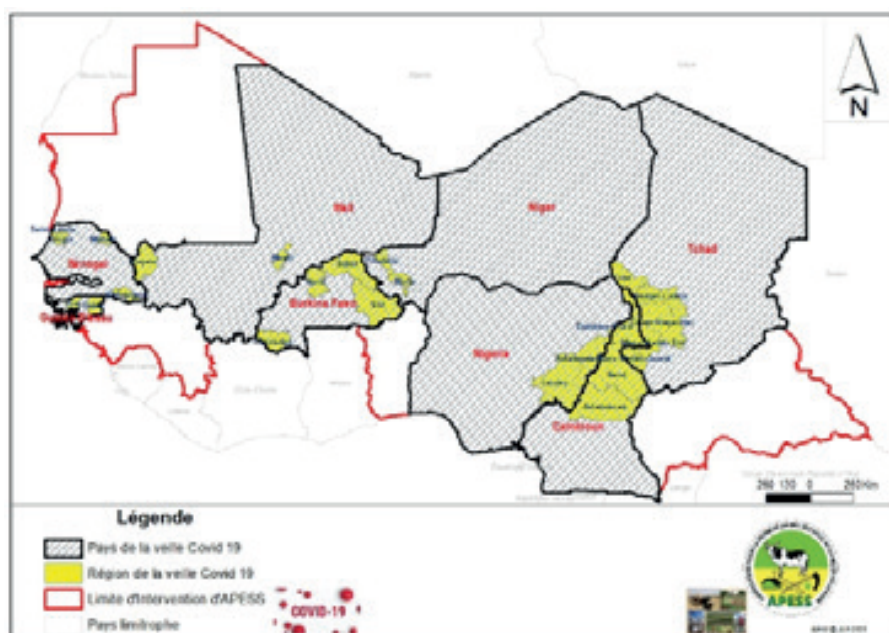
C1- Vulnérabilité des exploitations agro-pastorales relevée dans les pays suivants : Burkina Faso – Niger – Cameroun – Tchad – Nigeria – Sénégal – Mali – Guinée Bissau

Par Dr. Pabamé SOUGNABE, AT-PASTOR en appui à la PPT

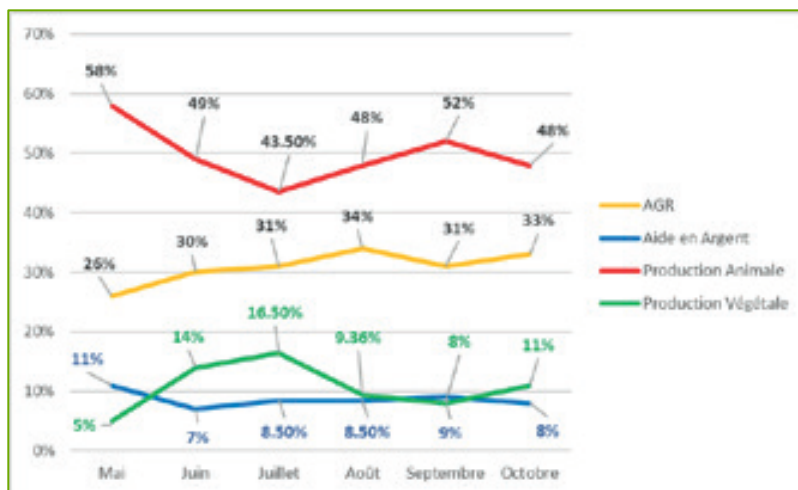
(Tiré du bulletin mensuel de veille sur la vulnérabilité des exploitations Agropastorales membres de l'APESS, N° 06 d'octobre 2020)

Les mesures drastiques prises par les États pour endiguer la propagation de la pandémie, ont aggravé la situation des exploitations familiales et des communautés agropastorales et engendrer une crise alimentaire et nutritionnelle sans précédent.

Le contexte actuel lié à la pandémie du COVID-19 met à rude épreuve les stratégies et les projets de vie des exploitations familiales agropastorales. Au-delà du risque sanitaire qui s'ajoute au risque sécuritaire, les mesures drastiques prises par les États pour endiguer la propagation de la pandémie, ont aggravé la situation des exploitations familiales (EF) et des communautés agropastorales et engendrer une crise alimentaire et nutritionnelle sans précédent. L'APESS a décidé de suivre le niveau de vulnérabilité des Exploitations Familiales agropastorales dans quelques pays de la sous-région.



Les informations collectées dans les huit (08) pays de la zone de couverture de l'APESS à savoir : Burkina Faso, Cameroun, Guinée Bissau, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Tchad montrent que dans les exploitations enquêtées, l'activité pastorale représente leur moyen d'existence et la première source de revenus.



Cependant, bien que l'élevage constitue l'une des principales activités économiques dans ces pays, celui-ci fait face à de plus en plus de menaces. Sur la base des informations récoltées dans le cadre de cette veille sur l'impact de la COVID-19 que : i) environ 86% des EF agropastorales enquêtées sont en dessous de la pauvreté ; ii) leur principale source de revenus : production animale est à la baisse 48% ; iii) la seconde source de revenu qui leur permet de s'adapter reste les AGR (33% des revenus) ; iv) quand les dépenses en aliment bétail des EF augmentent celles des soins vétérinaire diminuent ; v) idem pour les dépenses de la famille et celles des soins des animaux ; vi) seulement 11% des EF ont bénéficié de l'aide ; vii) la principale aide reçue par les EF est composée de céréale 55%. On constate que l'aide en aliment bétail, une ressource très importante pour les agropasteurs, a énormément baissé ; d'environ 31% en août, elle est passée à 4% en octobre, ce qui peut avoir un effet négatif sur la croissance des animaux.

D- PERSPECTIVES

D.1- Colloque régional sur la Sécurisation du foncier agro-pastoral et prévention des conflits agro-pastoraux en Afrique du Centre et de l'ouest - N'Djaména, 2021

Nous vous avons informé dans nos précédents numéros d'une organisation par le Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales en collaboration avec le Programme d'Appui Structurant au Développement Pastoral (PASTOR) et la Plateforme Pastorale du Tchad à la fin de l'année 2020 d'un colloque international sur le foncier. Le colloque devrait aborder des sujets relatifs à la politique foncière intégrant le foncier pastoral, la sécurisation du foncier pastoral face aux défis du changement climatique, la gouvernance et la sécurisation du foncier pastoral et la gestion du foncier pastoral transfrontalier.

Cependant, l'année 2020 a été marquée d'une situation sanitaire internationale très évolutive, les risques d'organiser un tel événement en présentiel étaient grand. Les organisateurs ont donc reporté le colloque pour la semaine du 24 au 28 mai 2021. Cette semaine de mai constituerait aussi le 8^e anniversaire du Colloque régional sur l'élevage pastoral, qui s'est tenu à N'Djaména du 27 au 29 mai 2013.

D2- Le processus de formulation du Programme Régional d'Appui au Pastoralisme Sahélien 2, en bonne voie.

Entre le 1^{er} et le 5 février derniers les six pays du PRAPS1, Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina-Faso, Niger et Tchad ont abordé une phase cruciale du développement de la conception du PRAPS2. Cette semaine a été consacrée à l'évaluation des documents de formulation de ce projet élaborés par les pays avec les appuis de la Banque Mondiale et de la FAO. Les équipes des pays, notamment celle du Tchad se sont mobilisées avec le CILSS qui gère la composante régionale pour préciser la stratégie et les actions qui, tirant les enseignements du PRAPS1, permettront de renforcer les investissements et le renforcement des acteurs du développement pastoral entre 2022 et 2027. On s'achemine ainsi vers la fin du processus de formulation engagé depuis mars 2020, avec en vue la signature des accords de financements entre les Gouvernements et la Banque Mondiale à la fin du mois de mars prochain. Au Tchad, le PRAPS2, aux côtés d'autres projets envisagés par le FIDA, la BAD et le GEF notamment, viendra renforcer les soutiens actuels au secteur de l'élevage et notamment du développement pastoral. A cet horizon ce sont ainsi les enjeux de concertation et de synergies à développer qui doivent être au cœur des préoccupations de la Plateforme Pastorale au bénéfice des acteurs du pastoralisme tchadien.

E- A LIRE SUR LE SITES DE LA PLATEFORME PASTORALE

E.1 : Rapport de missions d'appuis techniques cibles à la mise en œuvre d'ACCEPT

ACCEPT est un projet de recherche-action en partenariat (RAP) qui vise à contribuer au renforcement de la résilience des pasteurs et agro-pasteurs tchadiens dans un contexte de changement climatique. Il intervient dans les provinces de Mandoul / Moyen-Chari (zone Soudanienne) ; Guéra / Batha et Chari-Baguirmi (zone Sahélienne) et Ennedi / Wadi Fira (zone Saharienne) autour de trois composantes thématiques complémentaires : • C1 : Production de connaissances ; • C2 : Co-conception d'innovations ; • C3 : Co-élaboration outils d'aide à la décision (OAD).

[http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Rapport de mission ACCEPT Sept Oct2020.pdf](http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Rapport%20de%20mission%20ACCEPT%20Sept%20Oct2020.pdf)

E2 : Jeunes pasteurs en ville. Accompagner l'insertion économique et sociale des jeunes pasteurs au Tchad et Burkina Faso

Les changements et les contraintes des économies familiales pastorales modifient les processus d'autonomisation des jeunes pasteurs, au Tchad et au Burkina Faso. L'étude synthétisée ici a ciblé d'une part des jeunes – hommes – nés en milieu pastoral, migrants en ville (N'djamena, Dourbali, Ouagadougou, Bobo Dioulasso), identifiés dans leur réseau migratoire, comme témoins et acteurs de ces changements; d'autre part des acteurs d'institutions publiques, associatives ou communautaires, concernées par ces enjeux.

[http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Jeunes pasteurs en ville.pdf](http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Jeunes_pasteurs_en_ville.pdf)

E3 : Bulletin mensuel de veille sur la vulnérabilité des exploitations Agropastorales membres de l'APES

Le contexte actuel lié à la pandémie du COVID-19 met à rude épreuve les stratégies et les projets de vie des exploitations familiales agropastorales. Au-delà du risque sanitaire qui s'ajoute au risque sécuritaire, les mesures drastiques prises par les États pour endiguer la propagation de la pandémie, vont aggraver la situation des exploitations familiales (EF) et des communautés agropastorales et engendrer une crise alimentaire et nutritionnelle sans précédent. L'APES a décidé de suivre le niveau de vulnérabilité des Exploitations Familiales agropastorales membres de l'APES.

<http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/classified/Bulletin-06-de-veille.pdf>

Réalisateurs :	1. Dr. Sougnabé Pabamé, AT/PASTOR en appui à la PPT 2. Ahmed Mohamed Nadif, SG exécutif Permanent de la PPT 3. Rémy Courcier, Chef de mission AT-MO/PASTOR 4. Bonnet Bernard, Responsable AT-MO/PASTOR /Iram (Montpellier)
----------------	---

Consultez le site de la Plateforme Pastorale du Tchad pour plus d'informations
www.plateforme-pastorale-tchad.org